

BUDGET 2022 : L'avenir se prépare aujourd'hui

La crise du COVID a confirmé l'attractivité de notre territoire mais aussi la priorité de préserver son équilibre. Face à ces enjeux, la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire, accompagné d'une politique d'investissements ambitieuse. Elle prévoit d'injecter 20,5 M€ dans l'économie en 2022 pour, d'une part, assurer les travaux nécessaires au maintien de notre cadre de vie et proposer, d'autre part, des services de qualité aux habitants et entreprises de nos 23 communes.

DES INVESTISSEMENTS EN AUGMENTATION

Les investissements prévus entre 2021 et 2026 sont encadrés par un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) conçu avec les 23 communes. Son montant estimé initialement à 90 M€ devrait atteindre **105 M€ sur le mandat**.

L'augmentation de moyens permettra notamment de **financer la prise en charge des travaux relatifs à la réparation de** 110 ouvrages d'art (soit près d'un 1/3 du parc), révélés prioritaires suite à un audit mené en 2021.

Sont également programmés de nouveaux services à destination des habitants et des entrepreneurs présents sur le territoire. Ainsi, devraient démarrer, en 2022, les travaux du pôle artistique à Labenne et de l'espace de bureaux dans le quartier Tourren à Saint-Vincent-de-Tyrosse ainsi que le projet de pépinières d'entreprises à Soorts-Hossegor.

On estime que 30 % des dépenses planifiées sur le mandat auront été réalisées avant fin 2022.

UN EFFORT FINANCIER

La situation financière de MACS et sa gestion saine lui permettent d'envisager ces investissements supplémentaires. Même si elle se dégrade, **la capacité de désendettement de la communauté de communes va passer à 6,14 années**, ce qui reste bien en deçà du seuil de vigilance qui s'établit à 10 ans dans les collectivités locales.

À compter de 2022, certains impôts pourraient augmenter. C'est le cas de la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), par exemple, qui doit faire face à l'augmentation des dépenses liées au traitement et à la collecte des déchets.

Se posera aussi en 2022 la question du montant appelé sur **la taxe GEMAPI**. Cette taxe permettra de financer les travaux importants à réaliser dans les domaines de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (renforcement des digues).

360,
c'est le nombre
d'ouvrages d'art
recensés sur le
territoire de MACS.
Ils intègrent les buses
et les ponts.

La capacité de désendettement

est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne.

COMMENT VONT SE RÉPARTIR



Bâtiments et terrains

9 %



Culture et sports

9 %

A

**Infrastructure
et mobilité**

41 %

20,5 M



Urbanisme et logement

4 %



**Développement économique,
tourisme et port**

11 %

LES INVESTISSEMENTS EN 2022 ?



Aide sociale et soutien aux investissements des communes

7 %



Environnement

9 %



Numérique

10 %

Les grands projets de 2022

- Démarrage des travaux de rénovation des ouvrages d'art
- Poursuite des travaux en faveur de l'écomobilité avec la création de nouvelles pistes cyclables (ex : Soustons-Tosse) et l'aménagement de parkings pour faciliter le covoiturage
- Démarrage des travaux du futur pôle arts plastiques
- Dragage du bassin portuaire
- Démarrage des travaux d'aménagement de nouveaux espaces de travail pour les entreprises

Signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique

Pierre Froustey, président de MACS, Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète des Landes, et Xavier Fortinon, président du Département des Landes, ont signé, vendredi 28 janvier 2022, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour la période 2021-2026. Cette signature est le fruit d'un travail mené dans un cadre partenarial entre MACS, les 23 communes, la préfecture des Landes et le Département.

DES AMBITIONS FORTES

Le CRTE a pour objectif d'**accompagner, sur 6 ans, la relance de l'activité et le développement durable** dans les territoires par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires. Il intègre un accompagnement financier de l'État. Le CRTE de MACS a été construit en cohérence avec son Projet de territoire en cours d'élaboration.

LES ORIENTATIONS RETENUES

Elles sont au nombre de 7 pour le territoire de MACS, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la prévention des risques climatiques et naturels ;
- la gestion de la ressource en eau ;
- le développement de l'économie circulaire ;
- la lutte contre les pollutions ;
- la protection de la biodiversité et des risques naturels ;
- l'évaluation de l'impact sociétal.

DES PROJETS À PRIORISER

Un premier recensement a permis d'identifier 350 opérations à l'échelle de MACS et des 23 communes, ce qui représente un budget d'investissements de 200 M€ pour le territoire. Une priorisation annuelle des actions va devoir s'opérer.

PROJET DE GPSO LGV : MACS se positionne

Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, sous l'appellation GPSO, a pour objectif une amélioration globale des services ferroviaires. Dans un premier temps, les trajets seraient raccourcis entre Paris et Toulouse et des lignes seraient libérées en faveur du fret et du transport du quotidien (TER). Dans un second temps, le projet concernerait la ligne entre Dax et l'Espagne.

Lors du Conseil communautaire du 3 février, MACS proposera au vote la possibilité de participer au financement de la première tranche de travaux qui pourrait représenter un investissement pour la communauté de communes de 10 millions sur 40 ans. Une participation qui reste liée à l'obtention de certaines garanties pour la deuxième phase du projet. Les points de discussion concernent le renfort du rôle du pôle multimodal de Saint-Vincent-de-Tyrosse, la création d'un arrêt SRGV sur le territoire (Saint-Geours de Maremne est évoquée) et la participation au tracé de la future voie, notamment pour les traversées de certaines communes de MACS directement concernées (comme Bénesse-Maremne).

CONTACT PRESSE
Service Communication
05 58 77 58 83
service.communication@cc-macs.org

